

A.3. ASSURANCES

Société par Actions Simplifiée au capital de 253.000 euros
Siège Social 16 avenue de l'Agent Sarre
92700 COLOMBES
395.107.576 R.C.S. NANTERRE
Siret 395.107.576.00039 - Code APE 6622 Z

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES DU 9 octobre 2009



L'an deux mille neuf, le neuf octobre, à neuf heures, au siège social à Colombes,

Les associés de la société A.3. ASSURANCES, Société par Actions Simplifiée au capital de 253.000 euros, divisé en 5.500 actions de 46 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux articles 22 et suivants des statuts, sur convocation faite par le un associé de la société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie PARAS, en sa qualité d'actionnaire.

Monsieur Jérôme PARAS est appelé comme scrutateur.

Monsieur Claude BERTE est choisi comme secrétaire.

Sont présents :

- Messieurs Jean-Marie PARAS et Jérôme PARAS, représentant l'indivision de
Monsieur Raymond PARAS, propriétaire de trois mille sept cent quarante actions
-----3.740 parts

- Monsieur Jérôme PARAS, associé,
Propriétaire de cinq cent cinquante actions ----- 550 parts

- Monsieur Jean-Marie PARAS, associé,
Propriétaire de cinq cent cinquante actions ----- 550 parts

- Monsieur Claude BERTE, associé,
Propriétaire de deux cent soixante quinze actions ----- 275 parts

Mademoiselle Marie-Christine RIZET, associée,
Propriétaire de deux cent soixante quinze actions ----- 275 parts

- La société GROUPE CIE-C, associée,
Propriétaire de cinquante cinq actions ----- 55 parts
Représentée par un associé, Monsieur Alain KILIMLI

- La société A5 FINANCES, associée,
Propriétaire de cinquante cinq actions ----- 55 parts
Représentée par un associé, Monsieur Alain KILIMLI

Total égal au nombre de parts composant le capital social ----- 5.500 parts

CB vf JP

Monsieur Jean-François OROSCO, Commissaire aux Comptes Titulaire.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant la totalité des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

La Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Décisions à prendre d'urgence suite au décès de Monsieur Raymond PARAS, président.
- Analyse de la situation nouvelle
- Nomination d'un nouveau président
- Nomination d'un nouveau directeur général
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

En préambule, le Président demande à Monsieur Laurent Bouillet, chargé de la comptabilité de la société, de faire un point sur les chiffres actuels, duquel il ressort que la situation est saine.

Dans ces conditions, et compte tenu de la présentation de la gestion courante par Jean-Marc Neuville, l'indivision souhaite que les activités de la société perdurent sans à-coups néfastes pour la clientèle.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer un nouveau Président en la personne de Monsieur Jean-Marie PARAS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CB r6 J

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer un nouveau Directeur Général en la personne de Monsieur Alain KILIMLI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

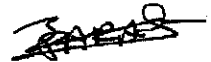
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'Assemblée et les membres du bureau.

Jean-Marie PARAS
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jérôme PARAS
Scrutateur

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Jérôme' followed by a surname, with a horizontal line underneath.

Claude BERTE
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, open loop at the top and several parallel diagonal strokes below it.